

# AVIS PUBLIC

## Règlement n° 130

EST DONNÉ par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite Municipalité, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2022, le conseil municipal a donné un avis de motion au règlement n° 130 relatif au projet particulier de construction, de modification ou occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le territoire de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Vous pourrez consulter ce règlement pour tous les détails à la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Donné à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2022.



---

Simon Boucher  
Greffier-trésorier

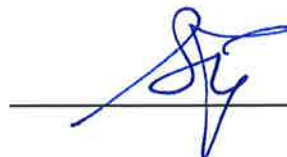
---

### Certificat de publication

Je soussigné, Simon Boucher, résidant au 2230 rang de la Rivière de l'Est, à Ste-Clotilde-de-Horton, greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 9<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2022, entre 14 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2022.

Le greffier-trésorier



---